

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9

Poste:

Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER,
A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT PAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-

On s'abonne:

A PARIS, Chez M. BAYAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-

SAUMUR, 23 Juillet 1879.

Bulletin politique.

La République est la forme de gouverne-
ment qui gaspille le plus. C'est là une vérité
attestée par les républicains eux-mêmes.

S'il faut en croire M. Farcy (et comment
ne pas l'en croire, puisque M. l'amiral Jau-

On construit un navire cuirassé à tourelle,
le Taureau. La tour construite, on s'aperçoit

Quinze millions ont été affectés à la cons-
truction du Tonnerre. Ce cuirassé n'a qu'un

Trois vaisseaux, la Victoire, l'Aveyron, la
Dryade, ont été armés; au moment du dé-

Depuis quatre ans, une somme de 16
millions a été affectée à la construction de

Ce n'est pas tout. Le ministère de la ma-

rine a réclamé d'abord 58,000 fr., puis
48,000 fr. pour le chauffage, et la dépense

Un préfet maritime trouve dans sa pré-
fecture un ameublement luxueux et tout

Tous ces abus se passent dans le compte
ordinaire; on ignore ce qui se passe au

Et n'allez pas croire que ces gaspillages se
pratiquent seulement dans le département

Au ministère de la guerre, on n'a pu éta-
blir l'emploi d'une somme de dix millions

Au ministère des affaires étrangères, on a
attribué des sommes fabuleuses aux frais

Au ministère des travaux publics, mêmes
abus: Le mobilier de l'Etat sort des maga-

Partout, en un mot, le pillage de la for-
tune nationale est organisé sur une vaste

Écoutez cet aveu de M. Farcy: « Nous dis-
cutons le budget sans avoir aucun élément

Est-ce un réactionnaire qui parle de la
sorte? Non, c'est un républicain.

Mais M. Farcy a le tort de vouloir rejeter
sur la réaction la responsabilité du gaspil-

la mer, si, appliquant le précepte de Boi-
leau: « Vingt fois sur le chantier remettez

L'ACCAPAREMENT DES CHEMINS DE FER
PAR L'ÉTAT.

Voilà la question de l'accaparement des
chemins de fer par l'Etat qui revient sur le

Il est bien à craindre que, dans cette
question des transports, comme dans celle

Ne serait-il pas temps de s'arrêter dans
cette voie de démolition et d'abandonner

Il est incontestable que la construction
des chemins de fer par l'Etat aurait été en

S'il y a moins de folie et d'impossibilité à
rendre l'Etat propriétaire de tous les che-

Une telle confiscation, un pareil accapa-

rement constituent de graves atteintes à
l'une des libertés les plus légitimes et les

Ne semble-t-il pas vraiment que les nova-
teurs révolutionnaires veulent successive-

On comprend parfaitement que les répu-
blicains trouvent, dans la prise de posses-

En se rendant maîtres des chemins de
fer, les républicains sacrifient les intérêts

Chronique générale.

LA RÉQUISITION DE L'ARMÉE.

A l'heure qu'il est, quatre personnes ont
le commandement suprême de l'armée: le

Dans le régime républicain, chacun tire
à soi les prérogatives; les présidents des

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES

SOUVENIRS DE JEAN LE TYPOGRAPHE

Autobiographie.

(Suite et fin.)

Le bureau du journal est le rendez-vous de
toutes les excentricités, de toutes les folies

La mise au théâtre d'un bureau de rédaction,
que personne, je crois, n'a essayée de nos

Il faut que chacun meure;
On le voit tous les jours, on l'éprouve à toute

— Et ce qu'on n'a point fait, prétendez-vous le faire?
Le secret serait beau. — Non, Monsieur, au contraire:

Plus loin, voici venir un professeur indigné:

— Force gens à Paris enseignent quelque langue,
Celui-là l'espagnol, celui-ci le latin,

Ces deux mois écoulés j'eus recours aux affiches,
Et par tous les endroits où j'étais affiché,

— Et que puis-je pour vous en semblable occurrence,
Monsieur? — Réprimandez la noblesse de France,

Les extravagants et les extravagantes se succé-
dent ainsi pendant cinq actes dans la comédie de

Ce qui est encore aujourd'hui, tenez-le pour cer-

tain, le cri de tous les rédacteurs en chef de tous
les journaux du monde.

Cette vieille comédie d'un auteur aujourd'hui
fort oublié me ramène au théâtre que depuis bien

Au journalisme, grande causerie publique, nous
avons brillé par le bon sens et la verve. Que de

L'art oratoire tient encore de bien près à l'art
de la conversation, et voilà pourquoi nous y avons

comme de petits souverains, et la majorité républicaine leur fait la part d'autant plus belle que, par là, chef de l'Etat et cabinet sont diminués.

On a feint de trouver plaisante cette objection de M. Buffet: « Si un général est appelé en même temps par M. Martel et M. Gambetta, à qui obéira-t-il? »

Ce qui est plaisant, c'est le droit de réquisition directe. Quant à la situation de nos généraux, dans les circonstances actuelles, elle est tout à fait triste.

A l'armée, il faut un chef; elle se dit, maintenant: J'en ai quatre, ou si l'on confond le chef de l'Etat avec le ministre de la guerre, au moins trois.

Admettons que, dans la pratique, les inconvénients ne soient pas grands... si la population radicale de Paris est sage, et parce qu'un coup d'Etat est tout à fait improbable en ce moment, il n'en est pas moins vrai que la loi demandée par la Chambre et accordée par le Sénat produira sur l'esprit de nos soldats une très-regrettable impression.

Oui, cette loi produira l'effet d'un dissolvant, et la discipline, qui tend déjà à s'affaiblir, en souffrira, ce n'est pas douteux.

Il est vrai aussi que tel est le but poursuivi avec acharnement par les républicains de notre époque. Mais, si leur conduite est logique, elle n'en est pas moins désolante, et les résultats nous font peur. Qui pourrait d'ailleurs affirmer que la disposition spéciale réclamée par la Chambre ne correspond pas à quelque secret projet? N'a-t-on pas parlé de l'avènement de M. Jules Simon à la présidence du conseil? N'a-t-on pas prononcé le mot de dissolution?.....

Et serait-il donc absurde de supposer que la Chambre, à la suite d'un conflit grave avec le Sénat, pourrait refuser de s'incliner devant un décret de dissolution? Si, dans ce cas, le président de la Chambre faisait appel à un ou plusieurs généraux pour défendre l'indépendance des élus du suffrage universel, qu'arriverait-il?

Et si ces généraux obéissent? Pouvons-nous oublier que nous sommes en République, c'est-à-dire en état de révolution perpétuelle?

Lundi a eu lieu l'installation solennelle du conseil d'Etat réorganisé. M. le garde des sceaux, qui présidait cette cérémonie, a retracé, dans un discours, les attributions et les devoirs du conseil d'Etat, précieux auxiliaire du gouvernement républicain.

Les influences maçonniques sont en ce moment mises en jeu auprès de M. Jules Simon, pour qu'il abandonne son opposition à l'article 7 de la loi Ferry.

M. Jules Simon, sans être un des dignitaires du Grand-Orient, fait partie de la franc-maçonnerie, et le couvent suprême fait agir auprès de lui pour obtenir son désistement de la présidence de la commission sénatoriale pour les lois sur l'enseignement supérieur.

dicateur moderne en Bossuet, et pourquoi tant de puissants parleurs politiques se sont trouvés en France également depuis Mirabeau jusqu'à nos jours.

J'avais pris l'habitude, on le voit, de noter mes réflexions sur chaque livre où s'arrêtait ma pensée. Je ne tardai pas de me faire ainsi un calepin fort curieux, où je retrouve en ce moment même toutes ces réflexions auxquelles sont empruntées quelques-unes de celles que j'ai reproduites ici.

Qui sait si quelque jour ce singulier registre ne servira pas aux futurs historiens de notre ville? Je compte, en effet, le léguer à notre bibliothèque publique. On a trop peu de ces mémoires personnels: pour les quelques localités où l'on a pu en conserver, ils ont été une vraie mine à renseignements. Il serait plaisant qu'un jour ces notes manuscrites de Jean le typographe fussent publiées comme documents historiques. En attendant, j'ai cru pouvoir publier moi-même les présents *Souvenirs*. Puisses-tu, ami lecteur, trouver à les lire le plaisir que j'ai goûté moi-même en les écrivant.

(Magasin pittoresque.)

Nous trouvons cette information dans un journal italien:

« M. Gambetta, qui doit aller passer une partie de ses vacances parlementaires à l'étranger, est attendu à Rome chez un membre du Parlement italien vers la fin du mois d'août. Ce rendez-vous est pris depuis le mois de juin dernier. »

LA MONNAIE LAÏQUE.

Depuis de longues années, les pièces d'or et les pièces de cinq francs en argent frappées à la Monnaie portaient en relief sur la tranche de chaque pièce les mots: « Dieu protège la France. »

Ces quatre mots ont semblé suspects à nos républicains du jour qui ont décidé de leur substituer l'exergue gouvernemental: *République française*.

Rendez le titre! s'écrie avec beaucoup de logique et de vigueur le *Pays*, s'adressant à M. le comte de Montebello, qui a pris, à Londres, l'attitude que l'on sait lors des funérailles du prince Louis-Napoléon, et qui a oublié par qui les Lannes avaient été transformés en Montebello, pour ne se souvenir que de la République qui l'a fait chargé d'affaires à Londres.

Le *Gaulois*, de son côté, a un article fort dur pour le comte de Montebello.

Ce n'est pas à nous à défendre ce diplomate. Nous n'aimons pas l'ingratitude. Au surplus, M. le comte de Montebello s'est jugé lui-même et a jugé sa situation à la cour et dans la société de Londres impossible désormais, puisqu'il a réclamé son changement.

La *Liberté* vient de publier une lettre bien amusante, émanant du ministère de l'intérieur.

Il s'agit d'un pauvre journaliste pris d'un zèle ardent pour la République et qui, pendant la dernière période électorale, avait été envoyé dans un département pour combattre un des candidats que le parti républicain redoutait le plus. Il a réussi. Aujourd'hui, il demande la récompense honnête à laquelle il se croit des droits. Il a donc réclamé une petite sous-préfecture, n'importe où, « le moindre grain de mil » devant combler ses vœux.

Voici la lettre par laquelle le ministère a repoussé sa réclamation:

« Monsieur, je regrette qu'un accident ne m'ait permis d'être à votre disposition ce matin. Je voudrais vous assigner un autre rendez-vous, mais, dans mon état actuel de santé et avec les obligations de service qui m'incombent, je craindrais de vous déranger inutilement.

» Votre situation m'est d'ailleurs connue. MM. Martin-Feuillée et Foubert m'en ont entretenu, et, malgré tout le désir que j'aurais d'être agréable à mon vieil ami Marais, je ne puis vous laisser aucun espoir de voir se réaliser, à bref délai, votre désir d'être appelé à une sous-préfecture.

» Si un mouvement, qui ne saurait être prochain, laisse quelques postes vacants, les titulaires en sont déjà choisis dans la pensée du ministre, et l'administration est décidée à revenir à l'avancement hiérarchique, sans lequel se perpétuerait l'état de désordre et d'indiscipline contre lequel il faut lutter aujourd'hui.

» On a eu tort de bombarder (sic) dans les préfectures et les sous-préfectures un certain nombre de fonctionnaires improvisés, venus à coup sûr des rangs républicains et chauds de la bataille contre la réaction, mais incapables de gérer comme il convient les intérêts des populations. Aujourd'hui, il faut, avant tout, des administrateurs habiles, prudents, instruits et froids. Et le ministre compte les prendre dans les rangs de ses collaborateurs, parmi les plus laborieux et les plus dignes.

» En présence des engagements formellement pris et encore à tenir en vue de peupler d'anciens conseillers les sous-préfectures, je ne puis que vous exprimer le regret de vous voir venir si tard. J'aurais sans cela été fort heureux de servir un ami de mon ancien camarade et compagnon de luttés.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de mes regrets et de mes sentiments les plus distingués. »

Cette lettre est un pur chef-d'œuvre! *Triboulet* eût voulu se moquer du gouvernement qu'il n'aurait pas mieux trouvé; et si cette lettre n'était pas absolument authentique, on pourrait la croire fabriquée dans les bureaux du spirituel journal.

Ainsi, voilà un attaché au cabinet du ministre qui constate lui-même « l'état de désordre et d'indiscipline » de l'administration; — le tort qu'on a eu de bombarder préfets ou sous-préfets des gens absolument « incapables; » — le besoin qu'on a d'hommes « habiles, prudents, instruits et froids. »

Mais c'est la cour du roi Pétaud que ce gouvernement! ou bien une abbaye de Thélème! Jamais on n'a vu un ministre obligé à de pareils aveux et faisant aussi naïvement cette confession grotesque d'incapacité.

LES CALOMNIATEURS.

On lit dans la *Patrie*:

« Qu'un instituteur congréganiste commette une action mauvaise, criminelle, impudique, aussitôt toute la presse rouge de prendre prétexte de cette action pour expulser tout clergé et dénoncer l'enseignement religieux à l'indignation publique. Mais qu'un instituteur ou une institutrice laïque commette les mêmes fautes condamnables, le silence se fait sur toute la ligne rouge, et si le crime se dévoile, les républicains ne manquent pas de trouver des circonstances atténuantes. C'est ainsi que, tout dernièrement, aucun journal radical n'a parlé des faits odieux perpétrés par un instituteur laïque dans une commune du Midi. Aujourd'hui, même silence sur le jugement qui vient d'être rendu par la cour d'assises de l'Eure et dont voici le résumé:

« Le nommé Thirion père, instituteur à Criqueboeuf-sur-Seine, âgé de quarante-trois ans, et son fils âgé de dix-huit ans, qui l'aidait dans ses fonctions, viennent d'être condamnés par la cour d'assises de l'Eure, le premier à douze ans, le second à cinq ans d'emprisonnement, pour actes de lubricité révoltante commis pendant les classes sur de jeunes enfants de moins de treize ans. »

» Si, comme nos adversaires, nous nous écriions: Voilà l'enseignement laïque dans toute sa beauté, ils ne manqueraient pas de dire: il est odieux de faire retomber sur tous les instituteurs laïques et sur l'enseignement qu'ils donnent la responsabilité de ces infamies. Et ils auraient raison. Non, Dieu merci, nous ne professons pas de pareilles doctrines. Que les radicaux fassent donc comme nous et qu'ils ne calomnient pas l'enseignement religieux parce qu'un frère aura manqué à tous ses devoirs, car c'est en cette circonstance que le *ab uno disce omnes* est une infamie. »

L'*Indépendant*, de Tours, qui reproduit ces lignes, les fait suivre des réflexions suivantes:

« A l'appui de ce que vient de dire la *Patrie*, nous ajouterons que, pour ce qui nous concerne, on peut parcourir la collection de l'*Indépendant* tout entière sans y trouver la trace d'un seul fait analogue à celui signalé par notre confrère. Il y a plus: une statistique récente, et que la plupart des journaux ont publiée, a établi que, proportionnellement, le nombre des attentats commis par des instituteurs laïques l'emportait sensiblement sur les crimes de même nature commis par les instituteurs congréganistes. Eh bien! nous le répétons, malgré la fréquence de ces honteux délits, nous n'en avons jamais signalé un seul.

» En ceci comme en autre chose, nous laissons à la presse radicale le monopole de la diffamation. Certaines feuilles républicaines, — nous pourrions en citer un exemple sans aller chercher bien loin, — ne reculent au contraire devant rien. Dans leurs polémiques, ces journaux couvrent de leurs injures les personnes les plus étrangères à la politique. Ils ne respectent pas plus les morts que les vivants. Les femmes les plus justement honorées ne sont même pas à l'abri des éclaboussures de leur plume.

» C'est surtout, faut-il le dire? quand il y a des élections en vue que se produisent ces vilénies. Cela se comprend: ils veulent tirer profit de leurs calomnies.

» Nos procédés de polémique sont entièrement différents.

» Bien différente aussi est la conduite des honnêtes gens calomniés par les jour-

naux républicains. Généralement, ils méprisent l'attaque, sachant parfaitement bien que, suivant le mot fameux de Rivarol: *Il n'y a que les petites gens qui craignent les petites écrits.* »

L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE.

M^r Goddard persiste à conseiller que l'Impératrice quitte Chislehurst au plus tôt. Cette opinion est partagée par la plupart des personnages anglais reçus au château; mais le duc de Bassano est d'un avis diamétralement opposé.

En tous cas, les préparatifs de départ se continuent, et il est à peu près certain que l'Impératrice quittera, sinon l'Angleterre, au moins Chislehurst vers la fin du mois.

Toutefois, il n'est plus question de l'Espagne; l'Impératrice se retirerait pendant quelques semaines dans un couvent près de Hastings.

Plusieurs journaux ont annoncé que l'Impératrice s'était rendue plusieurs fois déjà à l'église où reposent ses chers morts. Cette nouvelle est inexacte; l'Impératrice est beaucoup trop malade pour aller, même en voiture jusqu'à Sainte-Marie. Elle a dû entendre la messe hier dans l'église.

Il faut se garder des rumeurs qui circulent relativement au prince Napoléon.

Ainsi, on a parlé d'une entrevue éventuelle à laquelle la princesse Clotilde assisterait. Rien n'est moins certain.

Chronique militaire.

Tous les drapeaux à distribuer aux divers régiments de l'armée ne devant être prêts que vers le milieu d'octobre, c'est seulement à la fin d'octobre, c'est-à-dire à la veille de la rentrée des Chambres, qu'aura lieu la grande revue dans laquelle sera faite la répartition.

Cette revue sera passée au bois de Vincennes si la Ville consent à y faire des tribunes; sinon, sur le champ de courses de Longchamps.

Le ministre de la guerre a décidé en principe la suppression du titre de soldat de 1^{re} classe dans nos régiments.

L'expérience qui aurait lieu pendant les grandes manœuvres au sujet des capitaines montés s'appliquera aux deux divisions du 6^e corps (général Clinchant).

Afin de faire cette expérience d'une façon complète, le ministre de la guerre a donné des ordres pour que des chevaux spécialement dressés soient mis à la disposition de ces officiers.

Chronique Locale et de l'Ouest.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique du 77^e régiment d'infanterie.

Directeur: M. SINEAU.

Concert du SAMEDI 26 juillet 1879, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.

Programme.

1^{re} PARTIE.

1. La Muette, ouverture..... AUBER.
2. Cavatine pour piston..... ROSSINI.
3. *Thérèse*, valse..... C. FAUST.
- 2^e PARTIE.
4. *Oberon*, ouverture..... WEBER.
5. *Zaire de Nella*, fantaisie..... MERCADANTE.
6. *Les Bébé*s, polka..... BUOT.

ELECTIONS COMPLÉMENTAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR.

Les électeurs de la commune de Saumur sont convoqués pour le DIMANCHE 3 AOUT 1879, à l'effet d'élire SEPT conseillers municipaux en remplacement de:

MM. PICHERIT-CHATEAU (Jules), ROBINEAU (Ferdinand) et MÈNAGER (Paul), non-acceptant à la suite des élections municipales de janvier 1878; MM. LECOY (Georges-Armand), MARTIN (Gilles) et PERDRIAU (Hippolyte), démissionnaires; M. SALMON-DORGIGNÉ, décédé.

Le scrutin sera ouvert, le dimanche 3 août, de 7 heures du matin à 6 heures du soir.

L'élection sera faite par les électeurs municipaux inscrits sur la liste électorale close le 21 mars 1879, rectifiée conformément à la loi.

Les opérations électorales auront lieu suivant les formes déterminées par la loi du 5 mai 1835.

Au premier tour de scrutin, l'élection sera acquise aux candidats qui réuniront :

- 1° La majorité absolue des suffrages exprimés ;
- 2° Un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Si le résultat n'est pas obtenu au premier tour, il sera procédé à un second tour de scrutin. Ce deuxième tour aura lieu le dimanche 10 août 1879 ; il s'ouvrira à 7 heures du matin et sera clos à 6 heures du soir.

A cette seconde opération, l'élection aura lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants.

Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé. Cette règle est aussi bien applicable au premier qu'au second tour de scrutin.

Théâtre de Saumur. — La représentation donnée hier soir par plusieurs artistes de l'Odéon et du Vaudeville a été brillante. Malheureusement elle n'avait pas attiré un public très-nombreux.

M. Kéval et M^{lle} Marie Kolb ont lestement joué *Marion et Frontin*, jolie comédie en un acte. *L'Avare*, de Molière, a permis à tous les artistes de déployer leur talent. M. Clerh, surtout, dans le rôle d'Harpagon, s'est élevé à la hauteur des meilleurs interprètes de Molière.

Comice agricole.

Voici la liste des récompenses obtenues au concours du Comice agricole, à Saumur, le dimanche 13 juillet 1879 :

ESPÈCE CHEVALINE.

Poulains de deux ans. — Sept primes et deux médailles, savoir :

- 1^{re} Prime et une médaille d'argent. — M. René Beignet, de Vivy.
- 2^e Prime et une médaille de bronze. — M. Jean Reigner, d'Allonnes.
- 3^e Prime. — M. Bourreau, de Saint-Clément.
- 4^e Prime. — M. Renaire-Bourreau, d'Allonnes.
- 5^e Prime. — M. Louis Besnard, d'Allonnes.
- 6^e Prime. — M. Joseph Guillemet, de Saint-Clément.
- 7^e Prime. — M. Jean Poitou, de Tigné.

Poulains d'un an. — Cinq primes et deux médailles, savoir :

- 1^{re} Prime et une médaille d'argent. — M. René Vaucelle, de Vivy.
- 2^e Prime et une médaille de bronze. — M. Charles Fleuriot, de Méron.
- 3^e Prime. — M. Jean Dahullier, de Dampierre.
- 4^e Prime. — M. Jean Mercier, de Villeberrier.
- 5^e Prime. — M. Auguste Tessier, de Villeberrier.

Juments suivies d'un poulain. — Huit primes et deux médailles, savoir :

- 1^{re} Prime et une médaille de vermeil. — M. Dufresne, de Saint-Lambert.
- 2^e Prime et une médaille d'argent. — M. Cornilleau fils, de Saint-Lambert.
- 3^e Prime. — M. Pierre Cornilleau, de Vivy.
- 4^e Prime. — M. Raoul Robert, de Vivy.
- 5^e Prime. — M. Louis Richard, de Montilliers.
- 6^e Prime. — M. René Beignet, de Vivy.
- 7^e Prime. — M. Auguste Richard, de Montilliers.
- 8^e Prime. — M. Jean Dahullier, de Dampierre.

ESPÈCE BOVINE.

Taureaux de 18 mois à deux ans. — Cinq primes et deux médailles, savoir :

- 1^{re} Prime et une médaille d'argent. — M. Louis Richard, de Montilliers.
- 2^e Prime et une médaille de bronze. — M. Louis Ribot, de Varennes-sous-Montsoreau.
- 3^e Prime. — M. Louis Fremont, d'Allonnes.
- 4^e Prime. — M. Joseph Debroux, de Méron.
- 5^e Prime. — M. André Chanlouineau, de Saint-Georges-Châtelais.

Vaches laitières. — Cinq primes et deux médailles, savoir :

- 1^{re} Prime et une médaille d'argent. — M. Joseph Moreau, de Villeberrier.
- 2^e Prime et une médaille de bronze. — M. André Despeignes, de Villeberrier.
- 3^e Prime. — M. Jean Rotier, de Saint-Georges-Châtelais.
- 4^e Prime. — M. Jacques Chemineau, de Saint-Hilaire-Saint-Florent.
- 5^e Prime. — M. Mathieu Régnier, de Varennes-sous-Montsoreau.

Génisses âgées de 18 mois au moins et n'ayant pas eu de veau. — Cinq primes et deux médailles, savoir :

- 1^{re} Prime et une médaille d'argent. — M. René Chanlouineau, de Saint-Georges-Châtelais.
- 2^e Prime et une médaille de bronze. — M. Etienne Russon, de Neuillé.
- 3^e Prime. — M. André Perchet, de Saint-Georges-Châtelais.
- 4^e Prime. — M. Beaufils-Epagné, de Varennes-sous-Montsoreau.
- 5^e Prime. — M. André Dinant, de Saint-Lambert.

ESPÈCE PORCINE.

Prime. — M^{me} Despeignes, de Villeberrier, pour un verrat.

VOLAILLES.

- 1^{re} Prime. — M^{me} Girondeau, d'Allonnes, poulets race Dorhing.
- 2^e Prime et une mention honorable. — M. Holin-Duveau, de Varrains, poulets race nègre du Japon.

BEURRE.

Cinq primes obtenues par :

1. M^{me} Girondeau, d'Allonnes ;
2. M^{me} Chevallier, de Villeberrier ;
3. M^{me} Bourdillon, de Saint-Lambert ;
4. M^{me} Pelou, de Bagnaux ;
5. M. Fontaine, de Saint-Lambert.

FROMAGES.

Prime. — M. Beaufils-Barge, de Varennes.

CHOUX.

Prime. — M. Richard, jardinier-chef de l'École de cavalerie de Saumur, choux Milan métais et choux de Vaugirard.

EXPLOITATIONS AGRICOLES.

La commission chargée par le Comice d'examiner la culture et la tenue de plusieurs fermes du canton nord-est de Saumur, a décerné les récompenses suivantes :

- 1^{re} A M. Louis Marchand, au Grand-Bonnevaux, commune de Brain-sur-Allonnes ; étendue de l'exploitation : 27 hectares 50 ares ; un diplôme d'honneur ; le sieur Marchand ayant obtenu la 1^{re} prime il y a quatre ans, ne peut être primé deux fois de suite et a été déclaré hors concours.
- 2^e A M. Louis Ferrand, fermier à la Ménagerie, commune de Brain-sur-Allonnes ; étendue de l'exploitation : 31 hectares 90 ares ; un diplôme d'honneur.
- 3^e A M. Jean Mabileau-Ory, propriétaire à la Thibaudière, commune d'Allonnes ; étendue de l'exploitation : 7 hectares 15 ares ; un diplôme d'honneur et une prime de 25 fr.
- 4^e A M. Mathieu Reigner, fermier à Mongeville, commune de Varennes-sous-Montsoreau ; étendue de l'exploitation : 16 hectares 50 ares ; un diplôme d'honneur et la médaille en argent décernée par la Société industrielle d'Angers à l'agriculteur du canton nord-est dont l'exploitation est reconnue la mieux dirigée.

MACHINES ET INSTRUMENTS SERVANT A L'AGRICULTURE.

Ont obtenu chacun une médaille de vermeil :

- M. Chauveau, de Loudun, pour une collection de lessiveuses, un thermo-siphon ou appareil de chauffage de serres.
 - MM. Brouhot et C^{ie}, de Vierzon, représentés par MM. Cruchet, de Bagnaux, et Clé, de Fosse, pour une couple de machines à battre le blé, à grand travail, rendant le blé vanné et ensaché.
 - M. Merle, de Doué, pour la machine faucheuse-moissonneuse Jehnton, qu'il a présentée.
- Ont obtenu chacun une médaille d'argent :
- MM. Brouhot et C^{ie}, de Vierzon, représentés par M. Tan-Reigner, de Varennes, pour une batteuse moyen travail, rendant le blé vanné et ensaché.
 - M. Hilaire-Desbois, d'Angers, pour une batteuse à manège, à nettoyage, rendant le grain vanné.
 - M. Rebeilleau fils, de Varrains, pour une batteuse Tessier fils, de Vitry, à manège et secouant la paille.
 - M. Souchu-Pinet, de Langeais, pour une collection de charrues.
 - M. Baranger-Bigot, de Loches, pour un harnais agricole spécial pour la charrue vigneronne.
 - M. Mazot, de Niort, représenté par M. Raguin, de Saumur, pour trieurs de grains.
 - M. Favaron, de Saumur, pour tarares avec cribles siffons.
 - M. Raffault-Lecler, de Loudun, pour une machine moissonneuse Patuelson, qu'il a présentée.
 - M. Hilaire-Desbois, d'Angers, pour une machine faucheuse New-Champion, qu'il a présentée.
 - M. Tremblay, de Tours, pour pressoirs.
- Un diplôme d'honneur a été décerné à M. Muret, de Varennes, pour une machine faucheuse Wood, qu'il a présentée.

Ont obtenu chacun une médaille de bronze :

- M. Chauveau, de Loudun, pour une machine faucheuse-moissonneuse Hidien, qu'il a présentée.
- M. Hilaire-Desbois, d'Angers, pour une machine faucheuse Rossick, qu'il a présentée.
- M^{me} veuve Ménard, de Botz (Maine-et-Loire), pour tarare-écharpeur.
- M. Favaron, de Saumur, pour trieur de grains.
- M. Favaron, de Saumur, pour barattes.
- M. Hilaire-Desbois, d'Angers, pour pompes à purin, système Noël, qu'il a présentées.
- M. Dovalle, de Restigné, pour pressoir.
- M. Jarry-Simon, du Puy-Notre-Dame, pour charrues.
- M. Descombes, de Bléré, pour pressoir à action continue.
- M. Amand Proust, de Saumur, pour collection de tonnelleries.
- MM. Posson, de Saumur, et MM. Briggault et C^{ie}, de Cinq-Mars, pour meules de moulin, prix ex-æquo.

Ont obtenu une mention honorable :

- M. E. Piquet, de Sartrouville (Seine-et-Oise), pour pressoir.
- M. Girard, de Doué, pour faucheuse.
- M. Jarry, de Bagnaux, pour crochets de fil de fer galvanisé pour accoler et ployer les vignes en rangées de fil de fer.

TROIS SUICIDES.

Cette semaine peut être nommée la semaine des suicides. Nos informations particulières nous en signalent trois, dont voici les circonstances :

Varennes-sous-Montsoreau. — Lundi dernier, à Gaure, commune de Varennes, la femme

Anne Duda s'est pendue à son domicile. Lorsque sa sœur, la femme Simoneau, est entrée dans la maison, elle a trouvé le cadavre étendu par terre, une corde passée autour du cou et un autre bout de corde attaché au plafond, celle-ci, trop mince, s'étant brisée sous le poids.

Le docteur Courtois, appelé à la hâte, n'a pu que constater le décès. On attribue ce suicide à un dérangement du cerveau.

Montsoreau. — Hier mardi, en face de Gaure, la veuve Veronneau, âgée de 68 ans, ménagère à Montsoreau, a tenté de se suicider en se jetant dans un puits profond de 6 mètres. Sa fille, aidée de plusieurs personnes, a pu la retirer saine et sauve ; il n'y avait fort heureusement que 40 centimètres d'eau.

Cette pauvre femme est atteinte depuis fort longtemps d'une maladie incurable qui la fait beaucoup souffrir.

Retirée du puits, elle a manifesté le regret de ne s'être pas jetée dans la Loire.

Montreuil-Bellay. — Nous avons à constater le troisième suicide dont cette ville est le théâtre depuis moins de trois mois. C'est une maladie, paraît-il, qui y règne en ce moment à l'état d'épidémie.

Au nombre des pensionnaires libres de l'hôpital, se trouvait un Alsacien encore jeune qui, après la guerre, avait opté pour la France.

Bien qu'aveugle, il se livrait à diverses occupations dont le produit suffisait amplement au paiement de sa pension et lui permettait même de réaliser des économies.

Les premières personnes qui entrèrent lundi matin dans sa chambre l'ont trouvé pendu à un poêle.

La cécité dont ce malheureux était affligé est la cause, pense-t-on, de cet acte de désespoir.

Les Cerqueux. — Hier, vers 11 heures 1/2, le feu s'est déclaré dans le logement du sieur Joubert, cultivateur à la Grande-Bournée, commune des Cerqueux-sous-Passavant.

Le feu a été maintenu dans un seul appartement, mais a détruit tout le mobilier. La perte s'élève à 600 fr., couverte par une assurance à la compagnie l'Union.

Le *Journal de Maine-et-Loire* publie la lettre suivante, adressée à M. le préfet :

« Angers, 8 juillet 1879.

» Monsieur le préfet,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre d'hier, par laquelle vous me demandez des renseignements sur la *floraison des grains et sur les apparences de la récolte*. Ce ne peut être que par erreur ou inadvertance que vous m'adressez une telle demande, car vous comprendrez que, dès le moment où vous m'avez exclu, sans motifs et sans m'en faire part, du Conseil d'hygiène et de la Chambre d'agriculture, je n'ai plus à m'occuper avec vous de semblables questions. C'est avec un regret d'autant plus vif que je remplis ce devoir, que c'est la première fois que je refuse un service.

» Je n'en suis pas moins, monsieur le préfet, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» F. JEANNIN,

» Ex-membre de la Chambre d'agriculture....

» J'ai répondu à ces questions qui m'étaient faites tout dernièrement par Son Excellence le ministre du commerce, par l'intermédiaire de la Société nationale de France, dont je suis correspondant. »

Nous lisons dans le *Petit Moniteur*, que le gouvernement vient de reconnaître tout ce qu'il y aurait eu d'odieux de sa part et peut-être de maladroit dans la poursuite disciplinaire qu'il a eu, dit-on, un moment la pensée d'introduire contre M. le président du tribunal de Baugé.

Il aurait renoncé à déférer à la juridiction de la cour de cassation le fait qui était imputé à cet honorable magistrat, d'avoir signé une pétition contre la loi Ferry.

CHOLET.

On lit dans l'*Intérêt public* :

« Logeais, l'auteur du crime que nous avons raconté, n'est pas mort, comme le bruit en a couru ; il est toujours à l'hôpital, et sa faiblesse est si grande qu'il est probable que son existence ne sera pas de longue

durée ; on est obligé de le nourrir au moyen d'un chalumeau.

» Quant à sa femme, elle est presque rétablie et se promène dans la salle, qu'elle espère quitter prochainement.

» Des journaux ont raconté que Logeais avait « frappé sa femme à coups de hache et qu'il s'était fait justice lui-même en se coupant la gorge à l'aide d'un rasoir » ; cela est inexact : il ne s'est servi que de son marteau de cordonnier et de ses tranchets. »

LA FLÈCHE.

La distribution des prix du Prytanée militaire est fixée au jeudi 7 août.

Elle sera présidée par M. le général de Cissey, ancien ministre de la guerre, désigné cette année pour procéder à l'inspection générale des Ecoles militaires.

M. de Cissey arrivera à La Flèche le 4 août.

LOCHES.

Pendant la nuit du 19 au 20, des malfaiteurs ont pénétré dans le bureau de la petite vitesse, à la gare de Loches, et ont enlevé le coffre-fort, qu'ils ont ensuite transporté sur la voie.

Ce coffre-fort a été brisé. Mais l'attente des voleurs, qui croyaient sans doute y trouver beaucoup d'argent, a été trompée. Il n'y avait en effet dans la caisse que la modeste somme de vingt-cinq centimes.

POITIERS.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« Ainsi que nous l'avons annoncé, la femme Guyot, dont la peine de mort a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, a été conduite lundi devant la 1^{re} chambre de la Cour pour assister à l'entérinement des lettres de grâce.

» Ce n'est pas sans émotion qu'on a vu cette femme, qui semblait être destinée à l'échafaud, traverser nos rues pour se rendre au Palais de Justice. Elle paraissait plongée dans une profonde tristesse ; elle pense sans doute que la peine des travaux forcés qui vient de lui être infligée est encore hors de proportion avec le fait qu'elle a commis. »

TOURS.

Le tribunal correctionnel de Tours a condamné à deux ans de prison un nommé Lemaitre, marchand d'engrais à Paris.

Ses voyageurs, courant les campagnes et les foires, vendaient aux cultivateurs des engrais censés contenir 3 0/0 d'azote et 20 0/0 de phosphate. Le directeur du laboratoire de Mettray, ayant analysé des échantillons de ces engrais, y trouva 1 0/0 d'azote au plus et 6 0/0 de phosphate. Le reste était du plâtre et des résidus inertes de fabriques de stéarine, colorés avec du goudron ou des boues d'encre.

Cet industriel a fait des milliers de dupes dans divers cantons du département d'Indre-et-Loire.

Les commis-voyageurs en engrais valent les commis-voyageurs en élections. Les ruraux l'apprennent tous les jours à leurs dépens. Seront-ils donc à tout jamais incurables et incorrigibles ?

Dernières Nouvelles.

Versailles, 22 juillet, 3 h. soir.

Au Sénat, M. Baragnon interpelle le gouvernement sur les nominations récentes du conseil d'Etat. M. Le Royer doit lui répondre, et M. Chesnelong doit répliquer à M. Le Royer.

La gauche a préparé, dit-on, un ordre du jour de confiance pour le ministre.

Le bruit court que beaucoup de sénateurs et de députés bonapartistes refusent de se rallier au prince Jérôme-Napoléon.

3 heures 30.

La commission sénatoriale des lois Ferry s'est réunie à une heure. Elle s'est occupée des pétitions pour la liberté d'enseignement et elle a pris en considération l'amendement de M. Dagueneil à l'article 1^{er}, tendant à maintenir l'institution du jury mixte, à condition que le dernier examen, c'est-à-dire celui qui précède la collation des grades, soit subi devant une faculté de l'Etat.

La commission statuera définitivement demain sur cet amendement et sur d'autres présentés encore à l'article 1^{er}.

VUE GÉNÉRALE DE LA VILLE D'ANGERS

Par M. MOLLAY.

Ce magnifique plan lithographique, dont nous avons déjà parlé, est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Coré N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Curé N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon PRYCLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. Russon, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

| DÉPARTS DE SAUMUR | | ARRIVÉES A POITIERS | | ARRIVÉES A ANGERS | |
|-------------------|-----------|---------------------|---------------|-------------------|---------------|
| 6 h. 25 matin. | 8 h. 10 — | 10 h. 30 matin. | 4 h. 50 soir. | 10 h. 54 matin. | 9 h. 15 soir. |
| 1 h. 25 soir. | 4 h. 55 — | 11 h. 35 — | — | — | — |
| 7 h. 40 — | — | — | — | — | — |

| DÉPARTS DE POITIERS | | ARRIVÉES A MONTREUIL | | ARRIVÉES A SAUMUR | |
|---------------------|------------|----------------------|---------------|-------------------|---------------|
| 5 h. 50 matin. | 10 h. 45 — | 8 h. 52 matin. | 5 h. 14 soir. | 9 h. 48 matin. | 6 h. 25 soir. |
| 12 h. 15 soir. | 0 h. 45 — | 3 h. 35 — | 10 h. 22 — | 4 h. 15 — | — |
| — | — | — | — | — | — |

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JUILLET 1879.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|--|--------|---------|--|--|---------|---------|------|-------------------------------|--------|---------|------|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3 % | 83 50 | | | Crédit Foncier colonial | 428 75 | 1 25 | | Canal de Suez | 740 | | 2 50 |
| 3 % amortissable | 84 70 | | | Crédit Foncier, act. 500 f. | 840 | | | Crédit Mobilier esp. | 1203 | | 7 50 |
| 4 1/2 % | 114 | | | Obligations foncières 1877 | 390 | | | Société autrichienne | 615 | | |
| 5 % | 147 85 | | | Soc. gén. de Crédit industriel et commercial | 712 50 | 2 50 | | OBLIGATIONS. | | | |
| Obligations du Trésor | 515 50 | | | Crédit Mobilier | 545 | 1 25 | | Orléans | 386 75 | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 240 | | | Crédit foncier d'Autriche | 603 | | | Paris-Lyon-Méditerranée | 384 | | |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 526 | | | Est | 738 75 | | 3 75 | Est | 365 | | |
| — 1865, 4 % | 544 50 | | | Paris-Lyon-Méditerranée | 1172 50 | | | Nord | 390 | | |
| — 1869, 3 % | 416 | | | Nord | 875 | | | Ouest | 384 50 | | |
| — 1871, 3 % | 406 | | | Orléans | 1217 50 | 3 | | Midi | 382 75 | | |
| — 1875, 4 % | 526 | | | Ouest | 792 50 | 2 50 | | Paris (Grande Ceinture) | 392 | | |
| — 1876, 4 % | 539 | | | Compagnie parisienne de Gaz | 1300 | | 7 50 | Paris-Bourbonnais | 383 | | |
| Banque de France | 3143 | 40 | | C. gén. Transatlantique | 580 | | 7 50 | Canal de Suez | 572 50 | | |
| Comptoir d'escompte | 880 | | | | | | | | | | |
| Crédit agricole | | | | | | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

| | | |
|---|------------------|-------------------------------------|
| 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. | 6 — 45 — — — — — | (s'arrête à Angers), omnibus-mixte. |
| 8 — 56 — — — — — | 1 — 25 — — — — — | soir, omnibus. |
| 3 — 32 — — — — — | 7 — 15 — — — — — | express omnibus. |
| 10 — 37 — — — — — | | (s'arrête à Angers). |

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

| | | |
|--|-------------------|-------------------------------|
| 3 heures 26 minutes du matin, direct-rapide. | 8 — 31 — — — — — | omnibus. |
| 9 — 40 — — — — — | 12 — 40 — — — — — | soir, omnibus-mixte. |
| 4 — 44 — — — — — | 10 — 28 — — — — — | omnibus-mixte, express-poste. |

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
BELLE ET VASTE MAISON
Au bourg de Chenchutte-les-Tuffeaux.

Caves sous le roc, pavillon sur la Loire, jardin sur le coteau, vue magnifique, 8 kilomètres de Saumur, station de chemin de fer à Saint-Martin, en face, sur la rive droite. Mobilier, au gré de l'acquéreur.

On vendrait également : BELLE FERME de 40 hectares, à 4 kilomètres, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et bois, belle chasse. S'adresser, soit à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, soit à M^e SÉNIL, notaire à Longué. (319)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE
Le dimanche 27 juillet 1879, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur,

D'UNE MAISON
AVEC SES DÉPENDANCES
Sise au Coudray-Macouard.
S'adresser à MM. CATAULT-BOUVIER et LÉGER-CATAULT, propriétaires au Coudray, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.
Pour plus de renseignements, voir les placards apposés. (581)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
BELLE MAISON
AVEC GRAND JARDIN
Située à Saumur, rue Bodin, n° 7.

Consistant en salon, salle à manger et plusieurs chambres au rez-de-chaussée, chambres à coucher au premier étage, grenier au-dessus, cuisine, cave en sous-sol, écurie, remise et serre.
S'adresser, pour traiter, soit à M. le général baron NÉAIN, à Niort, soit à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

M. G. DOUSSAIN, 5, rue du Palais-de-Justice, demande un petit commis de 13 à 14 ans.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
Ensemble ou séparément,
Au Vau-Langlais, près le Pont-Touchard.

MAISON et JARDIN de 5 ares 50 centiares.
VIGNE AFFIÉE, contenant 71 ares 50 centiares.
S'adresser audit notaire. (338)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER
PRÉSENTÉMENT,
REZ-DE-CHAUSSÉE d'une maison, située rue de la Comédie, n° 19, propre au commerce.
Et APPARTEMENT au second étage de ladite maison.
S'adresser, soit à M^{me} THIFFOINE-ROTTIER, rue d'Orléans, n° 85, soit à M^e MÉHOUS, notaire. (389)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE
POUR CAUSE DE DÉCÈS.

En la maison, sise à Courchamps, où est décédé M. Louis MOQUIN, il sera procédé, par le ministère de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques des meubles et effets mobiliers dépendant de la succession de M. Moquin.
Le dimanche 27 juillet 1879, à midi précis.

On vendra : Batterie de cuisine, vaisselle, armoire, huche, table, lit à quatre colonnes, un bon cheval, ses équipages, charrette, rouleau, futailles, un lot de bois et environ 40 hectolitres de vins rouge et blanc, et autres bons objets.
On paiera comptant, plus 5 c/0.

A LOUER
PRÉSENTÉMENT,
UNE TRÈS-BELLE MAISON
Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.
Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.
S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

Etude de M^e DUFOUR, huissier à Saumur.

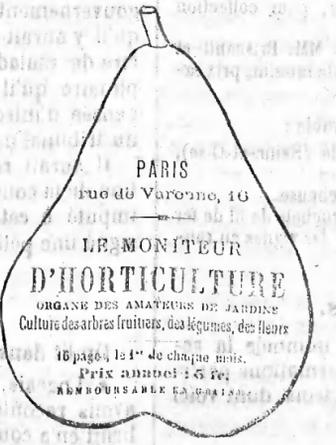
MAISON
Rue Cendrière, n° 45,
A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine.
S'adresser audit M^e Dufour.

A LOUER
PRÉSENTÉMENT,
Ou pour la Saint-Jean prochaine,
PORTION DE MAISON
S'adresser à Saint-Joseph, rue Haut-Saint-Pierre.

A LOUER
GRANDE ET BELLE CAVÉ
Hors d'inondation,
Rue de l'Hotel-Dieu, n° 1.
S'adresser à M. E. PRÉSSIS, même maison.

M. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

LE **JOURNAL DU DIMANCHE**
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.
ABONNEMENTS :
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.
La collection se compose actuellement de 40 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.



UN FRANC PAR AN
Le **Moniteur** des **Valeurs à Cote**
52 NUMÉROS
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES
Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.
LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEILLEUR RENSEIGNÉ
une causerie financière, par le Baron LOUIS, une leçon de toutes les Valeurs, les tirages éventuels; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.
On s'abonne à Paris : 22, rue de Valenciennes.
NOTA. — Le prix de l'abonnement pour être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

Maison **J.-P. LAROZE & C^o**, Pharm^{ie}
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.
Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :
Gastrites, Dyspepsies,
Gastralgies, Digestions lentes,
Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.
PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.
Dentifrices Laroze
AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC
Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.
ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUDDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25.
OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.
DÉPÔT A PARIS :
26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

CAPSULES DARTOIS
A LA CRÉOSOTE DE HÊTRE
Seul remède spécial contre la PHTHISIE et les TOUX OPINIÂTES qu'il agit plus rapidement. — Guérison prompte et assurée dans tous les cas de BRONCHITES CHRONIQUES, CATARRHE, ENGORGEMENT PULMONAIRE, ASTHME HUMIDE. — Les Capsules Dartois de la grosseur d'une pilule ordinaire n'ont aucun goût et sont prises sans difficulté. — Les malades qui ont tout employé sans succès peuvent facilement se convaincre de leur efficacité, car un seul flacon suffit. — 3 fr. dans les Pharmacies. Expédition et brochure franco. — 97, r. de Rennes, PARIS.
ÉPILEPSIE CRISES NERVEUSES, HYSTÉRIE
Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises.
Dr RIVALLS, 167, rue de Rennes, PARIS ou par correspondance.
Saumur, imprimerie de P. GODDET.